

Code de conduite et d'éthique

Version
01/07/2026

Émetteur
Pierre de Cintré, associé

Périmètre
Ensemble des collaborateurs et des missions

Objet et périmètre

Le présent code fixe les règles de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs de DEAPDATA, en interne comme en mission. Il est remis et signé à l'embauche.

Intégrité des affaires

- bullet Le code proscrit toute forme de corruption, de trafic d'influence et de conflit d'intérêts non déclaré.
- bullet Nous respectons les délais légaux de paiement vis-à-vis de nos propres fournisseurs.
- bullet Nous ne revendons aucune licence éditeur : nos recommandations ne dépendent que du contexte de nos clients.

Dispositif d'alerte

Tout collaborateur, client ou partenaire peut signaler un manquement à rse@deapdata.com. Les signalements sont traités par la direction, sans représailles pour leur auteur.

Droits humains et travail

Nous respectons les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Ce respect est également exigé de nos sous-traitants.

Égalité et non-discrimination

- bullet Nos processus de recrutement s'appuient sur des critères de compétence objectivés. Aucun critère lié à l'origine, au sexe, à l'âge, à la situation familiale, à l'état de santé, au handicap, aux convictions ou à l'orientation sexuelle n'intervient dans nos décisions.
- bullet Nous portons une attention particulière à la place des femmes dans les métiers techniques de la data, secteur où elles restent nettement minoritaires.
- bullet Aucune forme de harcèlement ou d'agissement sexiste n'est tolérée. Un référent est identifié : Pierre de Cintré, associé.

Conditions d'exercice

- bullet Un point régulier entre chaque consultant en mission et son manager, indépendamment du suivi assuré par le client.
- bullet Un entretien annuel formalisé portant sur la charge de travail, les conditions d'exercice et le projet professionnel.
- bullet Le document unique d'évaluation des risques professionnels est tenu à jour et consultable par l'ensemble des collaborateurs.
- bullet Pendant les missions, le télétravail suit les modalités en vigueur chez le client ; hors mission, il est possible à temps complet.
- bullet Nous veillons au respect effectif du droit à la déconnexion.

Suivi et révision

Ce code est porté par la direction, revu chaque année et publié sur deapdata.com.

